

Infos pratiques et réglementaires des parcours « Sportifs »

- ❖ 1 / 2 h avant le lever du soleil soit 7h 01 le 9 mars
- ❖ Quotas de 3 truites par jour et par pêcheur
- ❖ Pêche uniquement à une ligne tenue à la main aux esches naturelles **ou au leurre**
- ❖ Maximum 2 hameçons
- ❖ Taille réglementaire : 23 cm
- ❖ Parcours ouverts les lundi, mercredi, samedi et dimanche de chaque semaine du 9 mars au 30 avril 2019 inclus
- ❖ Remise à l'eau obligatoire et immédiate des autres espèces capturées

Merci de respecter et de faire respecter ces règles sur ces parcours mis à la disposition de tous